

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS «Pâques X Max Vauché»

---

### ARTICLE 1 – L'organisateur

Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale, dont le siège social est situé au 6 bis rue des Urbets – 18000 Bourges (ci-après l' « Organisateur »), organise du 8 avril au 15 avril 2025 inclus, deux jeux concours gratuits et sans obligation d'achat intitulé «Pâques X Max Vauché» (ci-après le « jeu »). Ces jeux seront accessibles, à toute personne physique remplissant ci-après les « conditions relatives aux participants » et les « Modalités de participation au Jeu », à partir de notre compte Instagram pour l'un ([https://www.instagram.com/liguebad\\_centrevalde Loire/](https://www.instagram.com/liguebad_centrevalde Loire/)) et à partir de notre compte Facebook pour l'autre (<https://www.facebook.com/badmintoncvl/>).

### ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert aux personnes physiques résidant en France, majeurs ou mineurs, avec l'autorisation d'au moins un représentant légal, et disposant d'une adresse électronique valide (ci-après « les participants »).

Ne sont pas admis à participer les membres de la ligue, élus et salariés de la région Centre-Val de Loire. L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. La participation au jeu concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

La participation au jeu s'effectue exclusivement sur notre compte Instagram et notre compte Facebook entre le 8 avril et le 15 avril 2025.

### ARTICLE 3 – Modalités de participation au Jeu

L'organisateur lancera simultanément le jeu concours le 8 avril 2025 sur son compte Instagram et sur son compte Facebook sous la forme d'une publication.

Pour participer au jeu, les participants doivent :

- Disposer d'un compte Instagram et/ou Facebook valide
- Suivre le compte Instagram ([https://www.instagram.com/liguebad\\_centrevalde Loire/](https://www.instagram.com/liguebad_centrevalde Loire/)) et/ou Facebook (<https://www.facebook.com/badmintoncvl/>) de l'organisateur.
- Suivre le compte Instagram (<https://www.instagram.com/maxvauche/>) et/ou Facebook (<https://www.facebook.com/MaxVaucheChocolatier/>) du partenaire
- Tagguer deux amis dans un commentaire sous la publication Instagram et/ou Facebook



Chaque participant peut soumettre plusieurs commentaires pour multiplier ses chances de gain.

Le jeu concours prendra fin le 15 avril 2025 à minuit. Toute participation incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, comportant des indications fausses et/ou falsifiées, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

#### Article 4 – Sélection des gagnants

A compter du 16 avril 2025, l'organisateur sélectionnera, parmi l'ensemble des participations en commentaire, de manière indépendante sur chaque plateforme, un gagnant par tirage au sort aléatoire grâce à une application. L'organisateur s'assurera ensuite de la conformité aux modalités de participation au jeu. Si une des conditions n'est pas remplie, l'organisateur relancer le tirage au sort aléatoire, et ce, autant de fois que nécessaire.

#### Article 5 - Dotation

Les gagnants recevront chacun un lot, fournis à titre gratuit par notre partenaire Max Vauché, contenant une sélection de produits en chocolat d'une valeur de 30€.

Les gagnants seront contactés par l'organisateur sur leur compte Instagram et Facebook le 16 avril 2025 afin de les informer de leur gain.

Les gagnants devront donner une réponse au maximum le 17 avril 2025. Sans réponse du gagnant après ce délai, pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur (par exemple, si le gagnant est injoignable, a fourni des coordonnées inexactes ou obsolètes, etc...), la dotation restera la propriété de l'organisateur, ce dernier se réservant la possibilité de l'attribuer à un autre participant.

La dotation sera envoyée dans un délai de 30 jours au gagnant par le partenaire Max Vauché après transmission des coordonnées par l'organisateur.

#### Article 6 – Publication des résultats

Les résultats du jeu seront publiés sur le compte Instagram et Facebook de l'organisateur lors de la réception des coordonnées du gagnant par le partenaire.

#### Article 7 – Vie privée

Le présent article prend en compte les règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018. Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent jeu et à la remise des lots en cas de gain sont collectées.



Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

#### 1) Données personnelles recueillies

Les données personnelles des gagnants sont recueillies obligatoirement par l'organisateur pour recevoir le gain du jeu.

- nom et prénom
- adresse mail
- nom et département du club
- adresse postale

Ces données sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique jusqu'à l'envoi des dotations, puis détruites.

#### 3) Destinataire de ses données personnelles

Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre de l'opération décrite dans ce règlement. Elles seront uniquement destinées à l'Organisateur aux fins de s'assurer de la distribution de la dotation. Ces données ne seront, en aucun cas, utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

#### 4) Sécurité des données

Le responsable du traitement au sens de l'article 4 paragraphe 7 du RGPD est :

Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale, au sein du siège social, 6 Bis rue des Urbets – 18000 Bourges. L'association s'engage à respecter la législation Française et Européenne en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel afin d'assurer leur protection, sécurité, et confidentialité.

#### Article 8 – Droit des participants sur leurs données personnelles

En application de la loi n° 78-17 Informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 et du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 Mai 2018, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale, au sein du siège social, 6 Bis rue des Urbets.

Fait à Bourges le 03/04/2024.

